

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR  
DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL  
(Art L 5211-10 suivants du CGCT)**

- **Décision n° 2022-09 du 21 juillet 2022 : Travaux et équipements communautaires – Eclairage public – Convention de mandat avec le Syndicat Départemental d’Energie du Gers pour les travaux en zone d’activités de Fleurance**

M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide D’ATTRIBUER les travaux d’éclairage public en zone d’activités de Fleurance au Syndicat Départemental d’Energie du Gers pour un montant de 9.471,08 € HT, et de SOLLICITER la participation du Syndicat Départemental d’Energie du Gers de 20 % des travaux, soit 1.894,22 €.

- **Décision n° 2022-10 du 05 septembre 2022 : Développement économique – Politique locale du commerce - Signature d’une convention de partenariat avec l’association ACAL 32 pour l’organisation du salon de l’habitat et de la décoration de la Lomagne 2022**

M. Xavier BALLENGHIEN, Président, décide DE SIGNER une convention de partenariat avec l’association ACAL 32 pour la réalisation du salon de l’habitat et de la décoration de la Lomagne 2022, prévoyant une prise en charge des frais d’inscription de 100 € par entreprise de la Lomagne Gersoise (dans la limite des 20 premières).